



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

19/09/2024

AFFICHEE LE :

19/09/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 21

VOTANTS : 28

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
DES DÉLIBÉRATIONS**

26/09/ 2024

L’an deux mil vingt quatre, le 25 septembre, à 20 h00**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE

ABSENTS : Chantal HENRY

PROCURATIONS : Josiane MALLET À Hélène BURGAT, Mickaël MARIE À Serge RICCI, Laurence FILOCHE-GARNIER À Georgette BENOIST, Fabienne KACZMAREK À Axelle MORINEAU, Annick LECHANGEUR À Emmanuelle LEPETIT, Laetitia POTTIER-DESHAYES À Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Christian LOUIS À Bertrand HAVARD,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

ACCOMPAGNEMENT DE LA RENTRÉE DES COLLÉGIENS : ATTRIBUTION DU "PACK RENTRÉE"DELIBERATION N° **DELIB-2024-092**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Guillaume LEDEBT

Depuis de nombreuses années, la ville accompagne la rentrée des collégiens domiciliés à Mondeville en leur attribuant un « Pack rentrée ».

Il est proposé pour cette année scolaire 2024-2025 de reconduire la participation selon la forme adoptée l'année dernière :

- Une calculatrice pour les élèves entrant en 6^e
- Un bon d'achat de 25 euros pour tous les autres enfants (spécifié pour fournitures scolaires ou sportives de rentrée)

Cette participation est attribuée à tous les collégiens mondevillais.

Ce pack est accompagné de plusieurs supports d'information, à destination des jeunes et des familles, sur les offres d'activités et tous les dispositifs à destination des adolescents.

La distribution des lots est assurée par les élus volontaires.

L'enveloppe financière, qui s'élève à 6000 euros TTC, est inscrite au budget.

Ainsi,

Considérant l'importance de ce dispositif d'accompagnement des élèves et de soutien aux familles mondevillaises,

Après consultation de la Commission Education, enfance, jeunesse du 9 septembre 2024,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** le principe de l'attribution d'un « Pack rentrée » aux collégiens mondevillais tel que détaillé ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT